

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 26 FEVRIER 2018 - 20H00**

**Présents** : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CONVERSET Michel, VUANO Claudine Adjoint, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, VOISIN Benoît, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, CONVERSET Corinne, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine.

**Absente excusée** : BATUT Nadine

**Secrétaire de séance** : MEYNET Gilbert

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le dernier procès-verbal du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**20180226-01 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 :**

Le maire donne au conseil municipal la liste des projets évoqués en réunion maire-adjoints, qu'il propose d'inscrire au budget 2018 en fonction des possibilités financières :

**BUDGET PRINCIPAL** :

- Sécurisation des abords du collège (étude, panneaux de sécurisation, radar et démarrage de travaux éventuellement)
- Agrandissement du parking du collège pour permettre l'arrêt des bus sur le parking et non pas sur la chaussée
- Réaménagement complet de classe à l'école communale
- Agrandissement du local industriel loué à la société Moulages Industriels de Belleaux
- Salle des fêtes : Mobilier (podium, tables) et isolation de la façade nord
- Bâtiment collectif d'Hirmentaz (garderie/SESAT/ESF) : Réfection de la toiture
- Acquisition d'un défibrillateur
- Bacs en bois pour la traversée du Chef-Lieu
- Acquisition parcelle privée située dans le site de l'accrobranche
- Réfection du clocher de la chapelle de St Bruno
- Réfection des peintures intérieures de la chapelle des Mouilles
- Copropriété des Contamines : goudronnage du parking du bas
- Voirie (CCHC) : remise en état des parkings des stations
- Projet de gymnase (CCHC) : acquisition du terrain par la commune
- DUP Lac de Vallon : actualisation des montants pour les acquisitions foncières

**BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT** :

- Tranche 2018 : Tronçon Porte/La Clusaz
- Prolongement antenne la Houille jusqu'à la parcelle de Mme MEYNET Lydie

**20180226-02 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

- **Proposition de dissolution**
- **Création d'une commission extra-municipale pour la gestion de l'action sociale**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, rend facultative la création d'un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants qui peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants.

En conséquence, afin de simplifier la gestion administrative des dossiers et du budget le maire propose au conseil municipal :

- La dissolution du CCAS.
- La création d'une commission extra-municipale constituée des membres actuels du CCAS

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du CCAS lors de sa réunion du 14 février 2018 ;

Considérant qu'aucune écriture comptable n'a été réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le budget du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de dissoudre le CCAS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Décide d'exercer les attributions dont le CCAS avait la charge
- Décide la création d'une commission extra-municipale « Action Sociale » constituée des 17 membres actuels du CCAS.

Sont désignés dans cette commission les 8 élus nommés du CCAS dissous :

VUAGNOUX Jean-Louis, Maire – VUANO Claudine, adjointe – MEYNET Gilbert - CORNIER-PASQUIER Anne – JACQUIER Hélène – BERNAZ Célia – VOISIN Benoît – LEBREC Catherine, conseillers municipaux

et les 7 membres désignés du CCAS dissous qui ont donné leur accord : MEYNET-CORDONNIER Christophe – VOISIN Odile – VOISIN Christine – CONVERSET Christelle – MEYNET-CORDONNIER Anne Gaëlle – BABAZ Eliane – BEL Georges – MEYNET Salvine.

- Madame VUANO Claudine est nommée Vice-Présidente de cette commission extra-municipale «action sociale ».

#### **20180226-03 : MISE A DISPOSITION DES TROIS SALLES DE MUSIQUE AU PRESBYTERE : Convention avec l'Association Familles Rurales**

Le maire rappelle qu'en raison des travaux de réaménagement de la mairie, trois salles de musique ont été créées au rez de place du presbytère pour permettre à l'école de musique FA SI LA, gérée par l'Association Familles Rurales, de poursuivre l'enseignement de la musique. Il convient de définir les conditions d'utilisation de ces trois salles. Le maire présente le projet de convention transmis à chacun.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée
- Charge le maire de la signer

#### **20180226-04 : PROJET DE RESTAURATION RAPIDE AUX ABORDS DU LAC DE VALLON**

Le maire donne lecture du courrier de Mr LOONES Vincent exposant son projet de restauration pendant la période estivale (mai à septembre) aux abords du lac de Vallon et sollicitant la mise à disposition d'un emplacement pour y installer un « foodtruck » ainsi qu'une petite terrasse amovible devant. Le maire informe le conseil municipal de l'inquiétude des commerçants de la Chèvrerie face à un tel projet. Puis chacun s'exprime. Après une longue discussion, le conseil municipal à la majorité (une abstention) :

- Donne son accord pour la mise à disposition d'un emplacement aux abords du lac de Vallon, pour la saison 2018, sous réserve que les horaires d'ouverture ne dépassent pas 21 h et que l'offre ne soit pas la même que les restaurants de la Chèvrerie
- Afin de ne pas dégrader le site visuellement, l'emplacement sera défini précisément avec la mairie.
- Précise que tous les frais d'eau et d'électricité seront à la charge du demandeur.

**20180226-05 : RENFORCEMENT ELECTRIQUE AU LIEUDIT « LE FINGE » - POSE D'UN TRANSFORMATEUR :**  
**Convention de mise à disposition de terrain**

Dans le cadre du projet Enedis n°DA24/021662BBR-195-QUAL-RENFO-nvx dpt PS Morzine, le maire donne lecture de la convention d'occupation de terrain présentée par Enedis, concernant une superficie de 25 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle communale cadastrée section C n° 799 au lieudit « Le Finge » en vue de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et de tous accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Il présente également le plan de l'emplacement prévu.

Après avoir entendu le maire et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition présentée
- Charge le maire de la signer

**20180226-06 : SYANE – DETECTION ET GEOREFERENCMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :**  
**Convention constitutive de groupement de commandes**

Le maire rappelle au conseil municipal son intention d'adhérer au groupement de commandes avec maîtrise communale pour la détection et le géo-référencement des réseaux d'éclairage public. Afin de finaliser l'inscription définitive de la commune il convient de signer la convention constitutive de groupement de commandes proposée par le SYANE dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive de groupement de commandes
- Charge le maire de la signer

**20180226-07 : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY**

Le maire donne lecture du texte de motion présenté par le barreau de Thonon-Les-Bains du Léman et du Genevois relatif au maintien de la Cour d'Appel de Chambéry, au respect de la parole donnée par la France et à une justice de proximité moderne et efficace.

Après lecture, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la motion présentée et la soutient.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**- Chiffre d'affaires des remontées mécaniques au 25 février :**

SESAT Hirmentaz : 1 307 000,00 € TTC + 124 000,00 € par rapport à la saison précédente (même date)

Roc d'Enfer : 1 051 557,00 HT + 456 110,00 € par rapport à la saison précédente (même date)

- Compte-rendu de la rencontre du 7 février 2018 avec la famille ZUCCARELLI du Petit Mont, concernant leur projet de constructions de nouvelles cabanes dans les arbres, projet qui n'est plus réalisable dans les zones A depuis 2012. Le maire évoque en même temps le problème de la « bulle » qui a été construite sur leur propriété, en zone rouge du PPR, sans autorisation, et informe qu'un courrier leur sera transmis par le service urbanisme de la CCHC.

- Compte-rendu de la réunion de la Cop 15 qui s'est tenue au Biot le 21 février avec le cabinet EPODE afin de présenter les exigences du SCOT. La CCHC va demander d'augmenter l'enveloppe foncière au niveau du SCOT, afin de tenir compte des projets et de la particularité des communes de montagne.

- Contentieux commune/SCI KERN : informations relatives aux derniers échanges.

- CCHC : Commission Culture/comités de pilotage: Catherine LEBREC est désignée pour le réseau « bibliothèque » et Guillaume BABAZ pour le réseau « musées centres d'interprétation ». Pas de représentant pour le réseau des écoles de musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.